

Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

9, rue Jean-François Gerbillon • 75 006 Paris • Tél / Fax : 01 42 22 25 38 • Site Internet : priartem.org • e mail: assoc@priartem.org

association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000 • Bureau : Présidente : Janine Le Calvez • Trésorière : Brigitte Menoux • Secrétaire : Chantal Cicé

Edito

Malgré une période préélectorale qui occupe l'ensemble de la presse et des médias, les problèmes de santé publique liés à la téléphonie mobile sont de plus en plus présents dans l'actualité. Il n'y a pas de semaine, mieux, il n'y a pas de jour sans qu'un article ne renvoie à cette question dans les médias. La radio et la télévision, en retard d'une bonne longueur dans le traitement de cette question, prennent maintenant le relais. Notre association est très présente dans cette couverture médiatique tant dans la presse nationale que dans la presse régionale.

Qu'est-ce qui a donc changé au royaume de la téléphonie mobile ?

Après les informations venues d'Espagne sur la révélation de nombreux cas de cancers chez les riverains d'antennes, sont venues les déclarations de Bernard Kouchner sur les dangers potentiels des portables. Le tout relayé par une mobilisation citoyenne de plus en plus forte.

Aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de tenir sérieusement la thèse du "circulez, il n'y a rien à voir". Les champs électromagnétiques liés à la téléphonie mobile sont en question.

Du côté des opérateurs et de ceux qui les soutiennent, on essaie toujours de dissocier la question des téléphones mobiles de celle des antennes. Ceci a, de leur point de vue, une certaine logique : dans un cas, il suffit de prévenir le consommateur et de lui laisser le libre choix de l'usage qu'il veut faire de cette technologie. Dans l'autre cas, c'est un problème de développement industriel qui est posé. Mais cette dissociation a ses limites : les ondes utilisées sont évidemment les mêmes, et surtout les maux constatés sont similaires. Comment pourrions-nous alors ne pas faire le lien ?

D'ailleurs, pour nous citoyens, il existe, dans ce dossier, des corrélations troublantes.

D'un côté, on observe aujourd'hui un consensus au sein de la communauté scientifique, y compris chez les adeptes de la thèse de l'innocuité, pour reconnaître les effets biologiques des ondes électromagnétiques utilisées par la téléphonie mobile sur nos organismes. Et, il ne s'agit pas d'effets marginaux. Ainsi, les principaux résultats du programme de recherche COMOBIO font état d'effets, observés chez l'animal, susceptibles de mettre en cause le cerveau et son intégrité et d'agir sur les capacités immunitaires : modifications

Les nouvelles inquiétantes qui nous viennent d'Espagne

Depuis le début de l'année 2002, l'Espagne découvre avec inquiétude les risques sanitaires liés à la proximité des antennes-relais. L'affaire est partie de Valladolid où les parents d'élèves du Collège Garcia Quintana, à proximité duquel est installé tout un bataillon d'antennes, ont demandé à la justice la désactivation et le démontage de ces antennes après avoir constaté que 3 cas de leucémie infantile s'étaient déclarés chez les enfants fréquentant le Collège. Les magistrats décidaient alors de diligenter une expertise médicale qui concluait, bien évidemment, à l'absence de lien entre ces cas de leucémie et la présence des antennes. En décembre, les parents d'élèves - dont l'un des porte-paroles est également directeur de l'institut de recherche pharmacie-épidémiologique de la faculté de médecine de Valladolid - saisissaient à nouveau la justice, un quatrième cas de cancer - un lymphôme - ayant été diagnostiqué chez l'un des élèves du Collège. Le Juge décidait alors de faire interrompre immédiatement l'exploitation des antennes. Le gouvernement régional, sur la pression de la justice et des associations décidait de lancer une enquête épidémiologique. La première démarche mise en œuvre - un check-up systématique des enfants et des riverains

- faisait monter immédiatement le nombre de victimes de cancer de 4 à 11. La presse espagnole relayant largement l'information, d'autres situations similaires apparaissaient très rapidement : 9 cas à Malaga, à proximité d'antennes-relais, 14 à Madrid, 15 à Ronda (Andalousie), 15 encore à Patraix, 14 à Etche (Valence), 6 cas à Sabadell (Barcelone), 5 cas à La Coruna (Galicie)... Ces chiffres dépassent bien évidemment et de beaucoup les données statistiques moyennes concernant l'ensemble de la population espagnole.

Ces constats ont entraîné une réaction immédiate du gouvernement espagnol qui, sans reconnaître explicitement la responsabilité de la téléphonie dans le cas de Valladolid, a exigé des opérateurs une baisse immédiate de l'émission de leurs antennes à proximité des zones d'habitation, des bâtiments scolaires et autres bâtiments sensibles. Le gouvernement espagnol a ainsi été contraint à sortir de la langue de bois qui lui faisait soutenir, à l'image du gouvernement français, que seuls les effets thermiques pouvaient être dangereux et que l'application des normes fixées en 1999 par une recommandation européenne suffisait pour assurer la protection des populations. A Valladolid, comme ailleurs, les valeurs d'exposi-



de l'activité de neurones pouvant affecter la mémoire ; perturbation de la barrière sang-cerveau ; modifications de la quantité de certains neurotransmetteurs fondamentaux du cerveau (GABA, dopamine, glutamate) et de leur affinité pour leur récepteur respectif....

De l'autre côté, il y a les maux dont se plaignent les riverains d'antennes qui recoupent largement ceux dont se plaignent certains utilisateurs de portables. Tout d'abord des maux dits du quotidien, qui sont tous révélateurs d'une perturbation profonde de nos organismes : citons principalement les troubles du sommeil, des maux de tête aux caractéristiques tout à fait particulières (phénomène de casque), des troubles de la mémoire, des troubles de la concentration, des troubles de l'équilibre, de l'hypertension... Ensuite il y a les maux plus lourds : états dépressifs chez des sujets qui n'avaient jamais connu ce type d'état auparavant ; problèmes de peau : psoriasis, purpura, pelades... ; puis, encore, des apparitions ou réactivations d'épilepsie ; fausses couches à répétition ou problèmes de malformations fœtales... et enfin des cancers et notamment des cancers des liquides : leucémies et lymphômes et, plus particulièrement encore, leucémies et lymphômes infantiles. Or il se trouve qu'il y a cohérence entre les effets biologiques reconnus d'un côté et les maux ressentis et les pathologies observées de l'autre.

A cette cohérence, il faut ajouter qu'entre ces deux pôles, on recense toute une littérature scientifique qui décrit les maux liés aux radiofréquences. Et fâcheuse et inquiétante coïncidence : ceux sont ceux là même dont souffrent les riverains d'antennes.

Face à ces inquiétantes similitudes, il ne suffit pas d'affirmer que les niveaux de champ autour des antennes sont trop faibles pour avoir une incidence sur nos organismes. Et si justement, comme le montrent un certain nombre de recherches nos organismes étaient sensibles à des valeurs bien plus basses !

Tout ceci modifie sensiblement la nature de nos interrogations sur cette question. Il ne s'agit plus aujourd'hui de se demander si les rayonnements des antennes-relais sont potentiellement dangereux mais plutôt quelles sont les mesures concrètes à prendre pour protéger les riverains et comment les imposer aux opérateurs de téléphonie mobile.

A l'occasion des discussions que nous menons actuellement avec la mairie de Paris en vue de l'élaboration d'une charte commune mairie-opérateurs-associations, nous avons élaboré une série de propositions qui peuvent servir de référence dans toutes les négociations que nous avons avec les élus locaux. Les principes qu'elle contient peuvent également être repris vis à vis des élus nationaux en vue de l'élaboration d'une loi spécifique à la téléphonie mobile. Nous préparons d'ores et déjà cette nouvelle étape en nous adressant à l'ensemble des candidats à la Présidence de la République.

tion – de l'ordre de 4 à 6 v/m, semble-t-il – étaient bien inférieures aux valeurs-limites fixées par cette recommandation, et pourtant des pathologies lourdes sont apparues autour des antennes. A propos de la réaction du monde politique, nous devons noter, au plus fort de la crise, en janvier, une déclaration du Parti socialiste ouvrier espagnol, frère du parti socialiste français, qui demande au gouvernement de « cesser les déclarations mensongères sur l'innocuité des antennes ». Nous regrettons que les partis politiques français ne se soient pas saisis, avec autant de vigueur, de cette question. Sur tout le territoire espagnol, les élus locaux prennent des mesures de sauvegarde : pluies d'arrêtés d'interdiction municipaux, de démantèlement, de déplacement d'antennes.

Au Portugal où les informations émanant de l'Espagne ont suscité l'inquiétude de la population, le gouvernement a pris une première mesure : le démantèlement de toutes les antennes situées sur les bâtiments scolaires.

Il semble, en revanche, que les ondes de la presse espagnole aient eu du mal à franchir les Pyrénées. A part France-Info qui a bien relayé l'information et une chronique sur France-Inter, rien sur les autres radios et télévisions, quelques journaux seulement ont donné à l'événement la place qui aurait dû lui revenir. « L'Espagne, c'est trop loin » auraient déclaré certains rédacteurs en chef. Moins loin pourtant que Tchernobyl, autre scandale de santé publique où la population française n'a eu le droit qu'à une information tronquée et n'a découvert que bien plus tard que les italiens, pas exemple, avaient pris des mesures sanitaires de sauvegarde.

Il est vrai que l'exemple espagnol a de quoi inquiéter opérateurs et politiques qui essaient d'étouffer les échos alarmistes d'un certain nombre de recherches scientifiques indépendantes. Les technologies françaises sont identiques aux technologies utilisées par les opérateurs espagnols. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les risques encourus par la population française sont comparables à ceux que subissent les espagnols. Il y a fort à parier qu'une enquête

systématique auprès des populations riveraines aboutirait à des résultats analogues à ceux qui commencent à nous parvenir de chez nos voisins espagnols. Notre inquiétude à ce propos est d'autant plus vive que la première investigation systématique auprès d'un site téléphonique installé depuis plusieurs années déjà sur le toit d'une école, à Saint-Cyr L'Ecole (cf. p.4) a révélé une proportion de cas de pathologies lourdes largement supérieure à celle que l'on dénombre sur l'ensemble de la population. En effet, dans une rayon de 300 mètres autour de l'antenne ont été comptabilisés : 2 cas de leucémie, 3 cas de cancers du cerveau, 2 autres cas de cancer, un purpura infantile, un rejet de greffe.

Combien d'exemples espagnols, combien de cas français faudra-t-il pour que nos gouvernants acceptent d'appliquer le principe de précaution ?



Quelque part... en région parisienne
un terrain d'aventure et son mur d'escalade

Rappel :

Colloque organisé par les Sénateurs Raoul et Lorrain

Office parlementaire d'évaluation
des choix scientifiques et technologiques

"La téléphonie mobile et la santé"

Jeudi 18 Avril 2002

Palais du Luxembourg - Salle Médicis

14 H - 1e Table ronde :
Les téléphones portables

16 H 30 - 2e Table ronde :
Les antennes relais
(intervention de Janine Le Calvez)

L'expertise scientifique en question

Reçus en février à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Janine Le Calvez et Etienne Cendrier, représentants de l'association, ont contesté la composition du comité d'experts désigné par l'Office. Rappelons rapidement les faits : l'Office parlementaire a chargé deux sénateurs, Messieurs Lorrain et Raoul, d'une étude sur les incidences éventuelles de la téléphonie mobile dans le domaine de la santé. Ceux-ci ont décidé de s'entourer des avis d'un comité scientifique. Ce comité est composé de : B. Veyret (CNRS-PIOM, Bordeaux) ; R. de Sèze (INERIS) ; E. Cardis (CIRC) ; Anichini (Radio France) ; Duby (SUPELEC).

C'est-à-dire que, au sein de ce comité, les seuls spécialistes de la question – ceux qui ont d'évidence du poids au sein d'un comité (l'un d'eux faisait d'ailleurs partie de la délégation de l'Office qui nous recevait) – sont les principaux représentants et porte-parole de la thèse de l'innocuité des technologies mises en œuvre qu'il s'agisse des portables ou des antennes-relais. Membres de l'ICNIRP, responsables du programme COMOBIO, membres du groupe Zmirou au sein duquel ils étaient également les seuls scientifiques spécialistes de ces questions, ils y ont développé les mêmes discours : on observe des effets biologiques mais pas d'effets délétères. Ils portent ce même discours dans un certain nombre de réunions organisées localement soit à l'initiative de maires soit à l'initiative des opérateurs. Nous avons développé l'idée que le comité ainsi composé n'était pas représentatif de l'état actuel du débat scientifique tant au niveau national qu'au niveau international et qu'il nous semblait sain pour le bon développement du débat public sur cette question de santé publique que le problème ne soit pas confisqué par une poignée de scientifiques.

A la suite de cet entretien, nous avons, avec l'association Agir pour l'Environnement, adressé aux deux sénateurs une lettre ouverte dont nous avons transmis copie à tous les parlementaires, députés et sénateurs, membres de l'Office, pour confirmer notre exigence que soient entendus également – c'est-à-dire, au même titre – les scientifiques nationaux ou étrangers qui mettent l'accent sur les risques engendrés par les ondes électromagnétiques et notamment celles qui sont liées au GSM. Deux élus ont à ce jour réagi en soutien à notre démarche, un sénateur – Bernard Piras – et une députée – Michèle Rivasi – tous deux socialistes ou apparentés.

La question de la libre expression et de l'indépendance de l'expertise scientifique est une question récurrente depuis quelques années sur tous les domaines de la santé publique qui touchent à d'importants enjeux économiques et politiques. Ceux qui ont adopté une position non officielle ont été voués aux gémonies, menacés dans leurs carrières, privés d'expression publique, qu'il s'agisse du nucléaire, des éthers de glycol, du sel... et bien sûr de la téléphonie mobile où les ennuis récents de Roger Santini ont montré qu'il ne faisait pas bon signaler des dangers que personne ne voulait connaître. C'est aussi une question essentielle : l'existence d'un débat au sein de la communauté scientifique est un

signal d'alerte pour nous citoyens. Il signifie qu'il y a un risque, nié ou marginalisé par certains mais identifié par d'autres. La confrontation des thèses opposées nous situe en effet immédiatement dans le champ d'application du principe de précaution. Le citoyen ne peut en effet accepter d'attendre, en servant de cobaye, que les certitudes scientifiques soient établies quant à l'étendue d'un risque. Si doute il y a – et c'est bien l'existence du débat au sein des scientifiques qui l'établit – des mesures de sauvegarde s'imposent immédiatement.

Pour cette raison, nous nous battons, chaque fois que cela sera nécessaire pour que le débat ne soit pas étouffé, pour que l'état actuel des connaissances soit le plus exhaustivement pris en compte. A ce propos, nous venons d'apprendre que vient d'être créée, par un arrêté du 18 janvier 2002, de la Ministre de l'emploi et de la solidarité un groupe de travail à caractère permanent « champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences », au sein de la section radioprotection du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Nous adressons un courrier à la Ministre afin de vérifier que les textes qui régissent ce Conseil ont bien été scrupuleusement appliqués notamment ceux qui régissent les nominations des personnes compétentes (art. R 780-14 du Code de la santé publique)

A propos des manifestations psychosomatiques des vaches et des poussins

Selon les opérateurs, soutenus dans leurs déclarations par certains scientifiques et par des responsables de la santé publique, les maux dont se plaignent les riverains ne seraient que des manifestations psychosomatiques engendrées par la vue des antennes-relais de téléphonie mobile. Il s'agit là d'une vision étrange des réactions psychosomatiques qui voudrait que tous les individus, face à une situation de stress, développent les mêmes symptômes. Et pourtant, rien ne semble susceptible d'ébranler la souveraine assurance des adeptes de cette vision. A moins que la récente publication des résultats de recherches allemandes ne viennent troubler cette solide certitude. Il s'agit sans doute de l'investigation la plus lourde - "intensive" disent ses auteurs, menées jusqu'à ce jour autour des antennes-relais. Commanditée par le Ministère d'Etat bavarois pour le développement et les questions d'environnement, elle a porté sur l'étude de 38 exploitations dont 21 se situaient à proximité d'antennes GSM et 17 en étaient éloignées et elle a duré deux ans. L'équipe de recherche animée par le professeur Herzog, conclut qu'ils ont observé des effets biologiques et sanitaires significatifs liés à une exposition prolongée aux champs électromagnétiques générés par les antennes-relais de téléphonie mobile. Les chercheurs ont ainsi « constaté une dépression plus ou moins accentuée du système immunitaire des animaux ». Ils ont par ailleurs "relevé des troubles de la

fertilité vraiment graves. ». Les cas d'avortement et de malformations génitales étaient ainsi chez les vaches exposées statistiquement bien plus élevés que sur la population témoin. Ils ont également effectué des relevés génotoxiques qui ont révélé des ruptures d'ADN, confirmation des travaux de Lai et Singh sur des rats, in vitro (1994), répliqués par Phillips (1994), de ceux de Tice et Hook (1998), répliqués par Roti-Roti en 2000. Ils ont encore constaté des troubles de la mythose cellulaire et ont montré l'existence de micronoyaux dans le sang, marqueurs de la cancérogénèse. D'autres chercheurs allemands – Unshelm, Wenzel et Whör – dont l'observation a porté principalement sur le comportement journalier des vaches à l'étable et au pâturage, viennent également de publier leurs résultats (« Pratique du médecin », édition de mars 2002). Ceux-ci mettent en évidence des différences nettes entre les vaches exposées et les autres tant dans leur comportement général journalier que dans la rumination. Leurs observations les amènent à supposer que l'effet du rayonnement ressemble à une charge de stress permanente, hypothèse qu'avaient déjà émise, en 1998, deux autres chercheurs, Löscher et Käs. « Les constats, écrivent-ils, conduisent dans l'ensemble à la mise en évidence d'effets biologiques qui pourront être suivis d'effets sanitaires et de pertes de productivité. » Mais tout cela relève très certainement de troubles psychosomatiques générés, chez les vaches par la vue des pylônes ! Cependant les vaches ne sont pas les seules à ressentir les effets des rayonnements de la téléphonie mobile. Les poussins semblent également très sensibles à la vue des pylônes, surtout lorsqu'ils sont encore à l'état d'embryons. Madeleine Bastide avait montré, dans des expériences in vitro, une mortalité très nettement accrue des embryons de poussins soumis aux basses fréquences présentes dans le champ électromagnétique des GSM. Cette expérience se trouve confirmée in vivo dans les élevages de deux de nos adhérents, à Longué et à Fleurat dans la Creuse. Chez Nadine Jeanjon, les taux de mortalité dans l'œuf atteignent près de 80% depuis que le pylône est installé à proximité de la maison. Et pourtant, si l'on en croit les superbes graphiques que nous projettent à chaque conférence ou colloque les opérateurs, les œufs se trouvent dans la zone d'ombre, celle qui est censée être totalement protégée des rayonnements. De quoi nous rassurer lorsque l'on nous dit qu'il vaut mieux installer des antennes sur les écoles plutôt qu'en face. Nous nous en déduisons surtout qu'il ne faut les installer ni sur les bâtiments scolaires, ni en face, mais bien plus loin, à une distance réellement protectrice. Plus généralement d'ailleurs, recherches et observations empiriques sur les animaux ne font que confirmer des inquiétudes que nous avons déjà exprimées à propos de pathologies que nous recensons : les problèmes de fausses couches, les problèmes de malformations génitales, les pertes de défenses immunitaires, l'apparition de cancers... Ils sont des arguments supplémentaires tout à fait essentiels pour exiger des mesures immédiates de protection des enfants, des personnes âgées, des malades mais aussi, bien évidemment de toutes les populations riveraines.

NON IL NE FAUT PAS INSTALLER LES ANTENNES RELAIS SUR LES ÉCOLES

La mobilisation des parents au Collège Sévigné

Le Collège Sévigné est un établissement privé sous contrat, régi par une association loi 1901. Il accueille 550 familles et 800 élèves environ, de la maternelle au baccalauréat. A la rentrée de septembre 2001, les parents d'élèves et les riverains de l'école découvrent qu'un mât, porteur de trois antennes, a été installé en catimini durant l'été, surplombant la terrasse où jouent les enfants de maternelle, les armoires électriques nécessaires à leur fonctionnement étant quant à elles montées sur la terrasse elle-même, dont elles occupent un tiers de la surface. Ils apprennent alors qu'une décision d'implanter une antenne sur le toit du Collège a été votée par le Conseil d'Administration à l'unanimité au printemps 1997. Personne, ni le Président de l'Association Sévigné, ni la direction de l'établissement n'a cru bon d'en informer les parents d'élèves ni leurs représentants. C'est donc en août 2001, au milieu des vacances scolaires que l'installation a été réalisée. La mobilisation commence. Une Commission Antenne est créée. Elle adhère à l'Association Nationale PRIARTEM et réunit une nombreuse documentation. Une pétition est signée par plus de 150 familles, réclamant l'application du principe de précaution et le retrait de l'antenne. La Commission demande un rendez-vous au chef d'établissement qui déclare avoir reçu de France Telecom toutes les assurances quant à l'innocuité des ondes émises. Les avantages de cette installation pour le Collège : un loyer annuel de 85000 F et la remise à neuf de l'installation téléphonique. Un dossier d'information sur l'état des connaissances scientifiques est remis à la direction du collège afin de lui faire prendre conscience de l'inopportunité totale de l'installation de ces antennes au cœur d'un établissement scolaire. Devant le silence de l'administration, la mobilisation se poursuit. 1ers articles dans la presse (AFP, le Parisien).

Après une première campagne de presse, le 16 janvier 2002, une manifestation est organisée devant le Collège. Elle rassemble plus de 100 parents et de nombreux riverains, en présence de France 3 Ile-de-France. Une délégation est reçue par le Proviseur mais le dialogue ne parvient pas à se nouer. L'affaire de Valladolid éclate, la Mairie de Paris prépare une charte d'implantation des antennes dans la capitale. Parallèlement, le Proviseur annonce la mise en service de l'antenne pour les vacances de février. La mobilisation des parents redouble : ils interdisent aux enfants de se rendre sur la terrasse et dans le gymnase situé immédiatement contre le mur porteur, prennent rendez-vous avec le chef d'établissement, envoient des lettres recommandées, consultent des avocats. En février 2002, une délégation de parents fait irruption au Collège au moment de la réunion du Conseil d'Administration. Une discussion s'engage avec son Président. Un dossier d'information est remis à chaque membre, ainsi qu'une lettre officielle de « prise de date », indiquant à ses membres que désormais, ils seront tenus pour responsables de tout problème de santé suspect survenu chez les enfants et qu'une plainte serait alors déposée. Une manifestation officielle est organisée le vendredi 15 février à 9h devant le Collège. Les parents d'élèves d'une école de Saint-Cyr et ceux d'une école de Nanterre, confrontés au même problème, viennent nous soutenir, ainsi que l'association Priartem. Plusieurs articles rendent compte de cette manifestation. Inquiet de l'image désastreuse pour l'Ecole de toute cette affaire, le Conseil d'Administration de l'Association Sévigné, propriétaire du Collège, se réunit et décide de prendre la décision...de ne rien décider avant octobre 2002, date à laquelle elle pourrait résilier le contrat qui la lie à France-Télécom

et précise dans une lettre adressée aux parents que cette future décision sera prise dans l'intérêt de « tous ». Les parents ne peuvent se contenter de ces promesses au conditionnel d'autant qu'ils ont appris que, contrairement aux déclarations de la direction du collège, c'est fin janvier que les antennes ont été mises en exploitation. Comment accepter que l'on puisse, dans un établissement scolaire avoir à choisir entre exposer des enfants à la proximité d'antennes-relais et de leurs armoires électriques ou les priver d'espace de récréation. La mobilisation se poursuit donc.

Affaire à suivre

Commission Antenne Sévigné

Avril 2002



Vue sur la terrasse de récréation du Collège Sévigné

Première enquête sanitaire citoyenne : résultats inquiétants à Saint-Cyr-l'Ecole

Depuis plus d'un an les associations de parents d'élèves et de défense de l'environnement de l'Epi d'Or à Saint-Cyr l'Ecole (78) se battent pour faire déplacer 4 antennes-relais placées sur le toit d'une école, dont 2 depuis dix ans, et pour empêcher l'installation à 300 mètres du groupe scolaire de 6 autres antennes. En effet le quartier de l'épi d'Or est stratégiquement bien placé pour les opérateurs et domine les différents axes autoroutiers. Le quartier compte déjà 9 antennes. L'arrêté municipal publié en juin 2001 a été attaqué et débouté par le tribunal administratif, la commune a été condamnée à payer une amende. Une enquête sanitaire citoyenne a été

lancée dans le quartier en novembre 2001, à partir de celle du professeur Santini. Les 100 réponses concernent toutes des riverains habitant entre 50 et 300 mètres des antennes. Les symptômes les plus fréquemment signalés concernent des personnes habitant depuis 5 ans et plus le quartier : maux de tête, troubles du sommeil, troubles de la concentration et de la mémoire, fatigue anormale au réveil, irritabilité, saignements de nez, troubles visuels ; allergies cutanées. Les symptômes apparaissent dès la troisième année de résidence et s'amplifient avec le temps, jusqu'à devenir insupportables pour les enfants notamment ce que nous ne pouvons accepter malgré les propos rassurant des opérateurs. Cette enquête n'a bien évidemment pas de valeur scientifique mais a pour objectif de sensibiliser les institutions en charge de la santé sur le problème des pathologies pouvant avoir pour origine une hypersensibilité aux champs électromagnétiques générés par les antennes-relais de téléphonie mobile. Plus grave encore, les associations ont également recensé anonymement un nombre de pathologies lourdes -14 actuellement chez les riverains dont plusieurs enfants (cancers, tumeurs, leucémies, échecs de traitement), - qui dépasse largement le taux de ces pathologies au sein de la population nationale. Cette liste est sans doute malheureusement non exhaustive. Nous ne voulons pas continuer ce macabre décompte. Nous n'acceptons pas que les maux que nous recensons soient catalogués a priori comme manifestations psychosomatiques sans qu'une étude sérieuse n'en ait été faite. Quant aux pathologies lourdes qui nous touchent beaucoup trop fréquemment et atteignent notamment, de façon insupportable, nos enfants, nous ne nous contenterons pas de la réponse de l'Institut de Veille Sanitaire qui avance le cas du hasard (leur fameux CLUSTER). Et si ce n'était pas un hasard ? Nous demandons l'application du principe de précaution et d'évitement prudent, c'est à dire la désactivation immédiates des antennes sur le quartier et leur éloignement à 300 mètres de toute habitation. Nous recherchons avec la mairie des emplacements raisonnables et attendons une nouvelle réglementation au niveau des valeurs maximales d'exposition comme l'ont fait d'autres pays.

Une réunion d'information a été organisée avec les riverains, des reportages ont été réalisés dans la presse locale et nationale, ainsi que des interview télévisés. Nous voulons diffuser ces informations qui peuvent sensibiliser d'autres riverains et leurs élus avant que les troubles n'apparaissent

ANNE BALAVOINE, ANNE SACHER, ANOUSHKA LENDERS, AMELIA JENNEQUIN, FANNY BRAUN.



Saint-Cyr-l'Ecole : Antennes SFR et Orange sur l'école G. Bizet